



## LE REDOUBLEMENT ET SES EFFETS NEFASTES SUR LE PARCOURS SCOLAIRE DES ELEVES

Baghdad LAKHDAR

Expert consultant en sciences de l'éducation

### INTRODUCTION

De nombreuses et diverses études se sont penchées sur le **redoublement** pour savoir si, pédagogiquement, il était vraiment utile de faire doubler les élèves.

Il s'est avéré que, d'une manière générale, pour ne pas dire unanime, le **redoublement** reste inefficace par rapport aux progrès individuels des élèves ; qu'il a un effet négatif sur le processus d'apprentissage, qu'il affecte négativement leur motivation et les stigmatise. Le **redoublement**

ne peut, donc, pas constituer une solution efficace contre les difficultés d'apprentissage. Tout au plus il ne devrait être qu'une situation tout à fait exceptionnelle.

En Algérie, le **redoublement** est loin d'être une exception, cela tant au niveau de l'enseignement primaire que de l'enseignement moyen et ce, depuis la généralisation de la mise en œuvre de la réforme. Les tableaux suivants expriment les quantités et les taux de **redoublement** par année d'étude et par cycle depuis la rentrée scolaire 2009/2010 jusqu'à celle de 2013/2014.

TABLEAU N°1 : EFFECTIFS DES REDOUBLANTS PAR ANNEE D'ETUDES

TOTAL	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
1 AP	24	64	0	0	0
2 AP	58 940	86 328	83 034	81 254	86 914
3 AP	60 029	58 716	63 837	68 418	68 430
4 AP	65 273	63 553	63 299	68 644	72 918
5 AP	63 459	41 571	25 950	28 751	31 384
<b>PRIMAIRE</b>	<b>247 725</b>	<b>250 232</b>	<b>236 120</b>	<b>247 067</b>	<b>259 646</b>
1 AM	406 802	285 706	238 947	219 701	202 370
2 AM	125 109	165 103	149 378	146 207	138 746
3 AM	55 766	48 219	69 371	75 829	69 664
4AM	100 447	63 927	58 419	92 284	125 244
<b>MOYEN</b>	<b>688 124</b>	<b>562 955</b>	<b>516 115</b>	<b>534 021</b>	<b>536 024</b>
<b>TOTAL</b>	<b>935 849</b>	<b>813 187</b>	<b>752 235</b>	<b>781 088</b>	<b>795 670</b>

Source : annuaire statistique numérisé du MEN

Entre les années scolaires 2009/2010 et 2013/2014, ce sont en moyenne 250.000 élèves qui redoublent au primaire. Le **redoublement** le plus élevé par année d'études se situe en deuxième

année primaire ; cela semble être dû à la circulaire N°538/MEN/SG/09, du ministère de l'éducation nationale qui interdit le redoublement en 1AP ; cela explique de fait que les taux de redoublement en 1AP sont nuls et qu'ils se répercutent en 2AP. Quant à l'enseignement moyen, ce sont environ 540.000 élèves qui redoublent annuellement. Il est

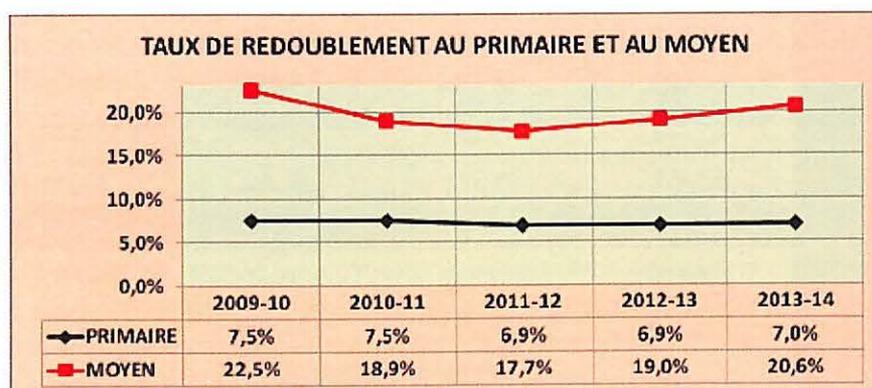
relevé que le redoublement par année d'études se situe en première année moyenne. Ce sont au total environ 800.000 élèves qui redoublent annuellement au niveau de l'enseignement fondamental. Ces divers effectifs transformés en pourcentages sont affichés dans le tableau suivant.

**TABLEAU N°2 : TAUX DE REDOUBLEMENT PAR ANNEE D'ETUDES**

TOTAL	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
1 AP	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
2 AP	8,1%	11,7%	11,3%	10,3%	10,5%
3 AP	9,1%	8,5%	9,0%	9,5%	9,1%
4 AP	10,2%	9,7%	9,3%	9,7%	10,2%
5 AP	10,2%	6,9%	4,3%	4,6%	4,9%
PRIMAIRE	7,5%	7,5%	6,9%	6,9%	7,0%
1 AM	41,2%	33,1%	28,9%	22,8%	25,5%
2 AM	12,3%	21,5%	21,4%	21,6%	20,5%
3 AM	10,1%	5,8%	11,0%	13,3%	12,6%
4AM	20,2%	12,3%	7,6%	15,4%	21,5%
MOYEN	22,5%	18,9%	17,7%	19,0%	20,6%

Source : taux calculés par l'auteur de l'article sur la base des données du MEN.

**GRAPHIQUE N°1 : REPRESENTATION GRAPHIQUE DES TAUX DE REDOUBLEMENT**



Pour le primaire, le taux global de redoublement stagne sur toute la période considérée. Aucune amélioration n'est à constater. Pour le moyen, on note une légère diminution des taux de redoublement entre les années scolaires 2009/2010 et 2011/2012 ; on relève une augmentation des taux de redoublement entre 2011/2012 et 2013/2014. Cette reprise évo-

lutive des taux de redoublement indique une situation inquiétante des redoublements qu'il faut juguler.

Le taux de redoublement est un indicateur qui permet de juger de l'efficacité interne au niveau d'une année d'étude, d'un cycle d'enseignement ou du système éducatif dans son ensemble.

L'efficacité d'un système éducatif réclame des taux de redoublement proches de 0%. Des taux de redoublement significativement supérieurs à 0% sont révélateurs d'une faible efficacité interne du système éducatif et indiquent que les moyens développés et utilisés ne permettent pas de fournir aux élèves les moyens d'atteindre un niveau d'instruction satisfaisant. Plus de 10% de redoublement dans une division pédagogique composée de 30 élèves signifie que 3 d'entre eux redoublent ; ce qui est excessif ; que dire alors de taux supérieurs à 10% ?

Des taux de redoublement dont la valeur est supérieure à 5% ne peuvent pas être attribués à l'incapacité des élèves mais être imputés au fait que les enseignants n'ont pas les compétences pédagogiques nécessaires pour faire acquérir aux élèves les connaissances et les compétences exigées par les programmes d'enseignement. Il faut rappeler avec vigueur que l'enseignant, notamment celui du primaire tout comme celui du moyen, n'est pas chargé de **transmettre** aux élèves des connaissances, mais de **faire acquérir** aux élèves les connaissances et les compétences définies et contenues dans les programmes d'enseignement. En ce sens, l'enseignant doit maîtriser les diverses approches et méthodes pédagogiques, les techniques et procédés d'enseignement sans compter une maîtrise du développement psychologique et intellectuel des élèves dont il a la charge. Sans la maîtrise de ces aspects, par les enseignants, les résultats scolaires ne pourront être que médiocres et engendrer des redoublements massifs qui introduisent le marasme dans le flux des élèves à travers leur cursus scolaire, ce qui génère d'importants abandons scolaires. Les enseignants doivent avoir des connaissances approfondies en pédagogie et en psychologie de l'enfant et de l'adolescent.

Un processus éducatif efficace devrait afficher des taux de redoublement nuls sinon être inférieurs à 5% des élèves inscrits dans une année d'études donnée. Les taux de redoublement constatés dépassent largement ce qui devrait

être toléré tant au primaire qu'au moyen. Les enseignants et chefs d'établissements doivent être interpellés pour qu'ils expliquent pourquoi un tel nombre d'élèves n'arrivent pas à atteindre les 5/10 ou 10/20 de moyenne annuelle. Ils sont tenus de faire réussir les élèves qui leur sont confiés ; tous leurs élèves ! Les taux de redoublement ne doivent surtout pas être banalisés. Des taux de redoublement supérieurs à 5% indiquent une mauvaise prestation pédagogique et une très mauvaise gestion des flux d'élèves à travers le processus éducatif. Les responsables concernés du ministère de l'éducation nationale devraient produire un texte officiel relatif à la bonne gouvernance imposant une obligation de résultats. Des taux élevés de redoublement contrarient le flux normal des élèves à travers le cursus éducatif et font vieillir la population concernée. Ce vieillissement de la population scolaire constitue un obstacle important qui ne permet pas d'assurer un enseignement de qualité dans la mesure où la population scolarisée dans une même année d'étude est hétérogène sur le plan de l'âge. Il faut aussi rappeler que le redoublement constitue l'une des causes de la surcharge des divisions pédagogiques dont l'impact influe négativement sur la promotion des élèves vers l'année d'études supérieure. Le redoublement constitue donc un frein à la promotion des élèves.

Si l'on considère que l'article 48 de la loi d'orientation sur l'éducation fixe l'âge officiel d'accès à l'école primaire à 6 ans, on peut supposer que dans un système scolaire de qualité, les effectifs des élèves âgés de 6 ans scolarisés en première année d'études primaire (1AP) devraient représenter en termes de pourcentage une quantité non significativement différente de 100% par rapport aux élèves qui sont scolarisés dans cette même année d'études ; l'âge des enfants scolarisés devrait donc correspondre à l'âge scolaire attendu, à savoir celui de 6 ans.

Partant de ces caractéristiques relatives à l'âge légal d'entrée à l'école (6 ans). Il est attendu à ce que l'intégralité ou au moins une quantité

non significative de 100% des élèves scolarisés en 1AP soit âgée de 6 ans révolus. Un système éducatif dispensant un enseignement de qualité devrait permettre à la quasi-totalité de ces élèves de réussir leur scolarité et d'accéder en deuxième année d'études primaire (2AP).

En conséquence, la quasi majorité, voire l'intégralité des élèves de première année (1AP) qui accèdent en deuxième année d'études primaires (2AP) seront forcément âgés de 7 ans ; il en va de même pour ceux qui abordent la troisième année d'études primaire (3AP) qui seront âgés de 8 ans, les élèves de quatrième année primaire (4AP) de 9 ans, ceux qui accèdent en dernière année d'études du cycle primaire (5AP) seront âgés de 10 ans ; ... les élèves qui aborderont la dernière année du cycle moyen (4AM) seront âgés de 14 ans. Ces différents âges, correspondant aux années d'études concernées, constituent les âges scolaires attendus. Un système éducatif de qualité implique que l'intégralité, sinon la quasi-totalité, des élèves scolarisés dans une année d'études considérée aient l'âge correspondant à l'âge scolaire attendu. Cela suppose que la quantité d'élèves qui ont un âge inférieur ou supérieur à l'âge scolaire attendu,

scolarisés dans l'année d'études concernée, soit très négligeable sinon inexistante.

Si la quasi majorité ou l'intégralité des élèves d'une année d'études considérée ont un âge correspondant à l'âge scolaire attendu cela signifie une bonne gouvernance du flux des élèves à travers le cursus scolaire, que la quasi majorité des élèves a été promue d'une année d'études à une autre qui lui est supérieure ; cela indique que les élèves réussissent leur scolarité, que l'éducation et l'enseignement sont de qualité, qu'ils sont correctement dispensés et qu'ils portent leurs fruits.

### 1. ANALYSE DES REDOUBLEMENT AU COURS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2012/2013

L'analyse des données statistiques croisant l'âge des élèves avec les années d'études dans lesquelles ils se trouvent, au cours de l'année scolaire 2012/2013 a permis de relever les résultats exprimés à travers les tableaux suivants.

**TABLEAU N°3** : effectifs des élèves scolarisés par âge et par année d'études au primaire

2012/2013	EFFECTIFS DES ELEVES SCOLARISES PAR ANNEE D'ETUDES AU PRIMAIRE					
TOTAL (FIL + GAR)	1 AP	2 AP	3 AP	4 AP	5 AP	TOTAL PRIMAIRE
moins 1 an	103 192	89 682	73 145	69 615	56 202	391 836
moins 2 ans	0	413	444	874	913	2 644
moins 3 ans	0	0	26	2	28	56
moins 4 ans et +	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL MOINS ÂGES</b>	<b>103 192</b>	<b>90 095</b>	<b>73 615</b>	<b>70 491</b>	<b>57 143</b>	<b>394 536</b>
<b>NORMAL</b>	<b>624 811</b>	<b>587 670</b>	<b>496 197</b>	<b>457 054</b>	<b>386 007</b>	<b>2 551 739</b>
plus 1	14 301	73 328	91 127	99 470	102 800	381 026

plus 2	2 361	21 558	33 936	44 632	43 273	145 760
plus 3	913	7 779	13 764	20 060	20 161	62 677
plus 4 +	1 283	5 186	9 561	15 800	12 912	44 742
<b>TOTAL PLUS ÂGES</b>	<b>18 858</b>	<b>107 851</b>	<b>148 388</b>	<b>179 962</b>	<b>179 146</b>	<b>634 205</b>
<b>TOTAL</b>	<b>746 861</b>	<b>785 616</b>	<b>718 200</b>	<b>707 507</b>	<b>622 296</b>	<b>3 580 480</b>

## 1.1 ANALYSE DE LA SITUATION AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Ces données transformées en pourcentages affichent les résultats suivants :

TABLEAU N°4 : taux des élèves scolarisés par âge et par année d'études au primaire

2012/2013	TAUX DES ELEVES SCOLARISES PAR ANNEE D'ETUDES AU PRIMAIRE					
TOTAL (FIL + GAR)	1 AP	2 AP	3 AP	4 AP	5 AP	TOTAL PRIMAIRE
moins 1 an	13,8%	11,4%	10,2%	9,8%	9,0%	10,9%
moins 2 ans	0,0%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%	0,1%
moins 3 ans	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
moins 4 ans et +	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>TOTAL MOINS ÂGES</b>	<b>13,8%</b>	<b>11,5%</b>	<b>10,2%</b>	<b>10,0%</b>	<b>9,2%</b>	<b>11,0%</b>
<b>NORMAL</b>	<b>83,7%</b>	<b>74,8%</b>	<b>69,1%</b>	<b>64,6%</b>	<b>62,0%</b>	<b>71,3%</b>
plus 1	1,9%	9,3%	12,7%	14,1%	16,5%	10,6%
plus 2	0,3%	2,7%	4,7%	6,3%	7,0%	4,1%
plus 3	0,1%	1,0%	1,9%	2,8%	3,2%	1,8%
plus 4 +	0,2%	0,7%	1,3%	2,2%	2,1%	1,2%
<b>TOTAL PLUS ÂGES</b>	<b>2,5%</b>	<b>13,7%</b>	<b>20,7%</b>	<b>25,4%</b>	<b>28,8%</b>	<b>17,7%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

L'analyse concernant l'enseignement primaire fait ressortir que, sur les 3.580.480 élèves scolarisés dans ce cycle au cours de l'année scolaire 2012/2013, 2.551.739 élèves ont globalement un âge correspondant à l'âge scolaire attendu. Ces effectifs représentent un taux global de 71,3%. Ces premières observations permettent

d'énoncer que 1.028.741 élèves sont scolarisés dans une année d'études qui ne correspond pas à l'âge scolaire attendu représentant un taux global de 28,7%. Il est possible de dire que plus du quart, voire près du tiers des élèves inscrits dans l'enseignement primaire ont un âge qui ne correspond pas à l'âge scolaire attendu.

Parmi ceux qui sont moins âgés par rapport à l'âge scolaire attendu, il a été dénombré 394.536 élèves représentant un taux global de 11%. Ces données indiquent que l'article 48 de la loi d'orientation sur l'éducation nationale n°08-04 du 23 janvier 2008 n'est pas respecté.

Parmi ceux qui sont plus âgés par rapport à l'âge scolaire attendu, il a été recensé 634.205 élèves représentant un taux global de 17,6%.

On peut donc dire que les élèves scolarisés dans l'enseignement primaire, au cours de l'année scolaire 2012/2013, se répartissent en 11% qui ont un âge inférieur à l'âge scolaire attendu, plus de 71% ont un âge qui correspond à l'âge scolaire attendu et près de 18% ont un âge supérieur à l'âge scolaire attendu.

Les résultats exprimés ci-avant ne représentent en réalité qu'une situation globale des observations faites sur les années scolaires allant de la 1AP à la 5AP. Le détail par année d'études met en exergue l'évolution des taux des élèves moins âgés et plus âgés scolarisés par rapport à l'âge scolaire attendu.

**Pour les élèves qui ont un âge inférieur à l'âge scolaire attendu,** il apparaît que ces derniers perdent leur avance au fur et à mesure qu'ils évoluent d'une année d'études à une autre qui lui est supérieure. En 1AP, ils représentent près de 14% de l'effectif scolarisé ; en 5AP, ils ne représentent plus qu'environ 9%. Cette perte de 5% entre la 1AP et la 5AP est dû au fait que les élèves concernés ont été amenés à redoubler pour rejoindre le groupe des élèves ayant l'âge correspondant à l'âge scolaire attendu ou le groupe des élèves ayant un âge supérieur à l'âge scolaire attendu.

**Pour les élèves qui ont un âge supérieur à l'âge scolaire attendu,** il apparaît qu'ils deviennent de plus en plus nombreux à mesure qu'ils évoluent d'une année d'études à une autre qui lui est supérieure. En effet, si en 1AP ils n'étaient que 2,5%, en 5AP, ils en représentent près de

29%. Ce vieillissement de la population entre la 1AP et la 5AP est causé par le redoublement des élèves moins âgés ou ayant l'âge scolaire attendu au cours d'une année d'études ou de plusieurs années d'études.

**Pour les élèves qui ont un âge correspondant à l'âge scolaire attendu,** il apparaît que si en 1AP ils représentent près de 84% ; en 5AP, ils ne sont plus que de 62%. Il apparaît clairement que cette diminution des taux d'élèves ayant l'âge correspondant à l'âge scolaire attendu, entre la 1AP et la 5AP ne peut être imputée qu'aux redoublements et que ces redoublements paraissent excessifs.

Ce vieillissement de la population dû essentiellement au redoublement, voire au triplement des élèves et dévoile la médiocrité de l'enseignement dispensé au primaire. En effet, cet échec scolaire ne peut pas être imputé au seul fait des élèves qui ne sont en réalité que les révélateurs de ce qui leur a été dispensé comme connaissances et compétences. Cet échec scolaire peut, par contre, être imputé aux approches, aux méthodes, aux techniques et procédés pédagogiques employés qui n'ont pas porté leurs fruits ; ou au fait que ces moyens pédagogiques ne sont pas maîtrisés ou sont mal utilisés par une partie importante des enseignants. Nul ne peut contester que le pivot essentiel sur lequel repose la réussite scolaire des élèves est fondamentalement le niveau académique et la compétence professionnelle de l'enseignant. Tout enseignant ne doit pas avoir seulement le niveau académique exigé, mais avoir aussi et surtout la compétence professionnelle lui permettant d'exercer son métier d'enseignant.

Sur la base des résultats observés au niveau de l'enseignement primaire, il est possible de dire qu'une partie importante des enseignants en exercice souffrent d'un manque de qualification (niveau académique) et de certification (compétence professionnelle) nécessaires pour garantir la réussite scolaire des élèves qui leur sont confiés. Nul ne peut nier que la réussite

scolaire reste fortement liée à la formation académique et professionnelle initiale des enseignants qui doit impérativement être parachevée par une formation continue organisée de manière intensive, durable et ininterrompue. La formation continue qui s'inscrit dans la durabilité doit être le souci constant des autorités nationales et déconcentrées. Cette formation doit être menée

avec une persévérance et une assiduité à toute épreuve. La certification professionnelle des enseignants est la garantie première et essentielle qui permettra d'atteindre les objectifs de qualité assignés au système scolaire.

## 1.2 ANALYSE DE LA SITUATION AU NIVEAU DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN

**TABLEAU N°5 : répartition des effectifs élèves par année d'études et par âge au moyen**

2012/2013	EFFECTIFS DES ELEVES SCOLARISES PAR ANNEE D'ETUDES AU MOYEN				
TOTAL (FIL + GAR)	1A M	2A M	3A M	4A M	MOYEN
moins 1 an	53 229	46 529	39 716	38 683	178 157
moins 2 ans	0	892	963	698	2 553
moins 3 ans	0	0	78	81	159
moins 4 ans et +	0	0	0	19	19
<b>TOTAL MOINS ÂGES</b>	<b>53 229</b>	<b>47 421</b>	<b>40 757</b>	<b>39 481</b>	<b>180 888</b>
<b>NORMAL</b>	<b>346 350</b>	<b>261 599</b>	<b>215 252</b>	<b>196 586</b>	<b>1 019 787</b>
plus 1 an	170 212	144 190	120 145	133 299	567 846
plus 2 ans	106 399	102 213	91 573	112 074	412 259
plus 3 ans	68 823	72 671	64 451	75 957	281 902
plus 4 ans et +	54 686	50 133	38 487	41 512	184 818
<b>TOTAL PLUS ÂGES</b>	<b>400 120</b>	<b>369 207</b>	<b>314 656</b>	<b>362 842</b>	<b>1 446 825</b>
<b>TOTAL</b>	<b>799 699</b>	<b>678 227</b>	<b>570 665</b>	<b>598 909</b>	<b>2 647 500</b>

Ces données transformées en pourcentages affichent les résultats suivants :

**TABLEAU N°6 : répartition des taux d'élèves par année d'études et par âge au moyen**

TOTAL (FIL + GAR)	TAUX DES ELEVES SCOLARISES PAR ANNEE D'ETUDES AU MOYEN				
	1A M	2A M	3A M	4A M	MOYEN
moins 1 an	6,7%	6,9%	7,0%	6,5%	6,7%
moins 2 ans	0,0%	0,1%	0,2%	0,1%	0,1%
moins 3 ans	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
moins 4 ans et +	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>TOTAL MOINS ÂGES</b>	6,7%	7,0%	7,1%	6,6%	6,8%
<b>NORMAL</b>	43,3%	38,6%	37,7%	32,8%	38,5%
plus 1 an	21,3%	21,3%	21,1%	22,3%	21,4%
plus 2 ans	13,3%	15,1%	16,0%	18,7%	15,6%
plus 3 ans	8,6%	10,7%	11,3%	12,7%	10,6%
plus 4 ans et +	6,8%	7,4%	6,7%	6,9%	7,0%
<b>TOTAL PLUS ÂGES</b>	50,0%	54,4%	55,1%	60,6%	54,6%
<b>TOTAL</b>	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

L'analyse concernant l'enseignement moyen fait ressortir que sur les 2.647.500 élèves scolarisés dans ce cycle au cours de l'année scolaire 2012/2013, seulement 1.019.787 élèves sont scolarisés dans une année d'études ayant un âge correspondant à l'âge scolaire attendu. Globalement, au niveau de l'enseignement moyen, il est relevé que moins de 40% des élèves ont un âge correspondant à l'âge scolaire attendu ; les autres sont plus âgés ou moins âgés. Ces observations permettent de déduire que 1.627.713 élèves sont scolarisés dans une année d'études qui ne correspond pas à l'âge scolaire attendu, représentant respectivement un taux global de 61,5%.

- Parmi ceux qui ont une ou plusieurs années d'avance par rapport à l'âge scolaire attendu, il a été dénombré 180.888 élèves. Ces effectifs représentent un taux global de 6,8%.

- Parmi ceux qui ont une ou plusieurs années de retard par rapport à l'âge scolaire attendu il a été recensé 1.446.825

élèves. Ces effectifs représentent un taux global de 54,6%. Cela signifie qu'au cours de leur scolarité, les élèves concernés ont eu à redoubler une ou plusieurs années d'études.

Ces premiers éléments indiquent que le nombre d'élèves ayant un âge supérieur par rapport à l'âge attendu (1.446.825), scolarisés dans l'enseignement moyen, est supérieur au nombre d'élèves ayant un âge correspondant à l'âge scolaire attendu (1.019.787).

Ces premiers résultats ne représentent en réalité qu'une moyenne des observations faites sur les années scolaires allant de la 1AM à la 4AM. Le détail par année d'études met en exergue l'évolution des taux des élèves par année d'études, par rapport à l'âge scolaire attendu, ceux qui sont moins âgés et ceux plus âgés scolarisés.

Dès la 1AM, il est relevé que le taux global des élèves plus âgés par rapport à l'âge scolaire attendu atteint les 50%. Ce taux croît d'environ 5% par année d'études pour dépasser les 60%

en 4AM. Les élèves ayant un âge supérieur à l'âge scolaire attendu sont plus nombreux que les élèves ayant un âge correspondant à l'âge scolaire attendu. Ce vieillissement de la popu-

lation montre à l'évidence l'intensité du redoublement des élèves au niveau d'une ou plusieurs années d'études de l'enseignement moyen.

## 1.2 SYNTHÈSE DU PRIMAIRE ET DU MOYEN

TABLEAU N°7

ANNEES SCOLAIRES	1 AP	2 AP	3 AP	4 AP	5 AP	1 AM	2 AM	3 AM	4 AM
MOINS AGES	13,8%	11,5%	10,2%	10,0%	9,2%	6,7%	7,0%	7,1%	6,6%
AGE NORMAL	83,7%	74,8%	69,1%	64,6%	62,0%	43,3%	38,6%	37,7%	32,8%
PLUS AGES	2,5%	13,7%	20,7%	25,4%	28,8%	50,0%	54,4%	55,1%	60,6%

Si en 1AP près de 84% des élèves scolarisés ont un âge correspondant à l'âge scolaire attendu, en 5AP, ils ne représentent plus que 62% ; en 1AM, ils ne représentent plus qu'environ 43% ; en 4AM, ils ne représentent pas plus de 33%. Cette chute vertigineuse des taux des élèves ayant un âge correspondant à l'âge scolaire attendu est essentiellement due à l'effet des redoublements excessifs.

Si en 1AP, près de 14% des élèves ont un âge inférieur à l'âge scolaire attendu ; en 5AP, ils ne représentent qu'environ 9% ; en 1AM et en 4AM ils sont moins de 7%.

Si en 1AP, 2,5% des élèves scolarisés ont un âge supérieur à l'âge scolaire attendu, en 5AP, ils représentent environ 29% ; en 1AM, ils en représentent 50% et en 4AM, ils dépassent les 60%.

En résumé, la diminution des taux des élèves ayant un âge correspondant à l'âge scolaire attendu ainsi que la diminution des taux d'élèves ayant un âge inférieur à l'âge scolaire attendu tout au long du cursus scolaire font que l'on relève une augmentation rapide des élèves ayant un âge supérieur à l'âge scolaire attendu à mesure que l'on évolue dans les années d'études organisant le cursus scolaire.

### 3. LE MARASME DANS LA PROGRESSION DES ELEVES PAR ÂGE ET PAR ANNEE D'ETUDES

Si l'on considère les enfants âgés de 14 et 15 ans et leur répartition à travers le cursus scolaire, on constate que ces élèves sont scolarisés au sein de chaque année d'études allant depuis la 1AP jusqu'à la 3AS, année de préparation à l'examen du baccalauréat.

TABLEAU N°8 : effectifs élèves âgés de 14 et 15 ans à travers le cursus scolaire

ÂGE	1 AP	2 AP	3 AP	4 AP	5 AP	1 AM	2 AM	3 AM	4 AM	1 AS	2 AS	3 AS
14 ANS	42	197	962	4 162	8 718	68 823	102 213	120 145	196 586	27 800	82	15
15 ANS	243	356	675	2 097	4 194	38 989	72 671	91 573	133 299	177 646	1 278	112

Dans un système éducatif de qualité, la quasi majorité des élèves âgés de 14 et 15 ans devraient figurer dans les cases en rouge. Une telle situation n'est ni tolérable ni acceptable pour un système scolaire normal.

Face à de telles constatations faites sur la dispersion des âges par année d'études et pour un âge sur toutes les années d'études, on peut dire que l'on est face à une situation de non gestion de la progression des élèves à travers le cursus scolaire. La gouvernance de la progression des élèves dans le cursus scolaire fait défaut.

**TABLEAU N°10 : répartition par catégorie d'âge des candidats aux examens scolaires**

	FIN CYCLE PRIMAIRE	BEM	BACCALAUREAT
MOINS AGES	9,2%	6,6%	0,3%
AGE ATTENDU	62,0%	32,8%	3,2%
PLUS AGES	28,8%	60,6%	96,5%

#### 4.1 EXAMEN DE FIN DE CYCLE PRIMAIRE

Un peu plus de 9% des élèves se présentent à l'examen de fin de cycle primaire alors qu'ils ont un âge inférieur à l'âge scolaire attendu, 62% ont l'âge correspondant à l'âge scolaire attendu et que près de 29% ont un âge supérieur à l'âge scolaire attendu. On relève donc que près d'un tiers des élèves ont un âge supé-

#### 4. LES ELEVES QUI SE PRESENTENT AUX EXAMENS SCOLAIRES ONT-ILS L'ÂGE SCOLAIRE ATTENDU ?

Pour ce qui concerne l'âge des élèves qui se présentent aux examens scolaires de fin de cycle primaire, dénommé examen de fin de cycle primaire, du Brevet d'Enseignement moyen (BEM) et au baccalauréat, la dispersion des âges des élèves se présente comme suit :

rieur à l'âge scolaire attendu lorsqu'ils se présentent à l'examen de fin de cycle primaire. Il est possible d'énoncer que le redoublement au niveau de l'enseignement primaire est ravauteur dans la mesure où une part considérable des élèves a un âge supérieur à l'âge scolaire attendu. La répartition par nombre d'années par rapport à l'âge scolaire attendu se présente comme suit :

**TABLEAU N°11 : répartition par âge des candidats à l'examen de fin d'études du primaire**

2012/2013	ÂGE DES ELEVES A L'EXAMEN DE FIN DE CYCLE PRIMAIRE						
ÂGE	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans et +
TAUX	0,1%	9,0%	62,0%	16,5%	7,0%	3,2%	2,1%

Pour les élèves qui ont un âge inférieur à l'âge scolaire attendu et qui se présentent à l'examen de fin de cycle primaire, 0,1% des élèves sont de 2 ans plus jeunes que l'âge scolaire attendu et 9% sont de 1 an plus jeune que l'âge scolaire attendu. Cette population d'élèves est rentrée très précocement et de manière illégale en 1AP.

Pour les élèves qui sont plus âgés que l'âge scolaire attendu, il est dénombré que 16,5% ont un an de plus que l'âge scolaire attendu, 7% sont plus âgés de 2 ans, un peu plus de 3% sont

plus âgés de 3 ans et un peu plus de 2% sont âgés de plus de 4 ans et plus. Cette répartition des taux d'élèves permet de dire que certains élèves ont eu à redoubler au niveau de plusieurs années d'études ou à y tripler.

Dans un système scolaire de qualité, un taux non significativement différent de 100% des élèves devraient avoir l'âge scolaire attendu ; c'est-à-dire être âgés de 11 ans au cours de l'année de l'examen.

## 4.2 EXAMEN DU BREVET D'ENSEIGNEMENT MOYEN (BEM)

Pour ce qui concerne les candidats qui se présentent à l'examen du BEM, près de 7% des élèves ont un âge inférieur à l'âge scolaire attendu, moins de 33% ont l'âge correspondant à l'âge scolaire attendu et que près de 61% ont un âge supérieur à l'âge scolaire attendu. On

peut donc dire que près de deux tiers des candidats qui se présentent à l'examen du BEM ont un âge supérieur à l'âge scolaire attendu. Ce vieillissement de la population est causé par les redoublements, voire le triplement des élèves.

La répartition par nombre d'années par rapport à l'âge scolaire attendu se présente comme suit :

**TABLEAU N°12 : répartition par âge des candidats à l'examen du BEM**

2012 / 2013	ÂGE DES ELEVES A L'EXAMEN DU BREVET D'ENSEIGNEMENT MOYEN						
ÂGE	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et +
TAUX	0,1%	6,5%	32,8%	22,3%	18,7%	12,7%	6,9%

Pour les élèves qui ont un âge inférieur à l'âge scolaire attendu, 0,1% des élèves sont de 2 ans plus jeunes que l'âge scolaire attendu et 6,5% sont de 1 an plus jeune que l'âge scolaire attendu. Cette population d'élèves est rentrée très précocement et de manière illégale en 1AP.

Pour les élèves qui sont plus âgés que l'âge scolaire attendu, il est dénombré que plus de 22% ont un an de plus que l'âge scolaire attendu, près de 19% sont plus âgés de 2 ans, près de 13% sont plus âgés de 3 ans et près de 7% sont âgés de 4 ans et plus. Cette répartition des taux d'élèves permet de dire que certains élèves ont eu à redoubler au niveau de plusieurs années d'études ou à y tripler.

Seulement un tiers des élèves qui se présentent au BEM ont un âge correspondant à l'âge scolaire attendu. Malgré le fait que la majorité des

élèves ait été amené à redoubler, les résultats au BEM ne sont pas probants.

## 4.3 EXAMEN DU BACCALAUREAT

Pour ce qui concerne les candidats qui se présentent à l'examen du baccalauréat, une quantité dérisoire d'élèves (0,3%) ont un âge inférieur à l'âge scolaire attendu, que seulement un peu plus de 3% ont l'âge correspondant à l'âge scolaire attendu et que la quasi majorité des élèves (près de 97%) a un âge supérieur à l'âge scolaire attendu. Ce vieillissement de la population est causé par les redoublements voire le triplement des élèves.

La répartition par nombre d'années par rapport à l'âge scolaire attendu se présente comme suit :

**TABLEAU N°13 : répartition par âge des candidats à l'examen du baccalauréat**

2012/2013	ÂGE DES ELEVES A L'EXAMEN DU BACCALAUREAT						
ÂGE	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans	21 ans	22 ans et +
TAUX	0,0%	0,2%	3,2%	36,0%	30,0%	19,2%	11,3%

Pour les élèves qui ont un âge inférieur à l'âge scolaire attendu, 0,2% des élèves sont de 1 an plus jeunes que l'âge scolaire attendu. Cette population d'élèves est rentrée très précocement et de manière illégale en 1AP.

Pour les élèves qui sont plus âgés que l'âge scolaire attendu, il est dénombré que 36% ont un an de plus que l'âge scolaire attendu, près de 30% sont plus âgés de 2 ans, plus de 19% sont plus âgés de 3 ans et plus de 11% sont âgés de

4 ans et plus. Cette répartition des taux d'élèves permet de dire que certains élèves ont eu à redoubler au niveau de plusieurs années d'études ou à y tripler.

Malgré le fait que la quasi majorité des élèves ait été amené à redoubler, les résultats au baccalauréat ne sont pas éloquentes.

## 5. CONCLUSIONS

Compte tenu de la situation qui prévaut dans le système éducatif en termes de redoublement, il est possible d'énoncer que :

- La population scolaire vieillit de manière importante au fur et à mesure que l'on s'élève dans les années d'études du cursus scolaire. Ce vieillissement de la population scolaire est du aux redoublements excessifs des élèves ;
- Le système scolaire algérien est extrêmement sélectif et laisse supposer qu'il a pour fonction essentielle de faire redoubler les élèves ;
- Les moyens d'évaluation utilisés pour contrôler les acquis des élèves sont sévères et inadéquats ;
- Les approches, les méthodes, les techniques et procédés pédagogiques utilisés dans le cadre de l'enseignement dispensé sont impuissants pour faire acquérir aux élèves les connaissances et les compétences contenues dans les programmes scolaires et sont la cause de redoublements excessifs ;
- Les enseignants n'ont pas les compétences requises pour utiliser correctement les approches, les méthodes, les techniques et procédés pédagogiques préconisés par les programmes d'enseignement afin de faire acquérir aux élèves les connaissances et les compétences contenues dans ces programmes.

## 6. RECOMMANDATIONS

Cette étude a permis de rendre compte du fait que l'article 48 de la loi d'orientation sur l'éducation nationale qui fixe l'âge d'entrée à l'école à 6 ans révolu est transgressée par l'institution qui l'a édictée et faite promulguer. En effet, une quantité importante d'élèves âgés de moins de 6 ans ont été scolarisés depuis la promulgation de la loi. Ces enfants qui sont entrés illégalement à l'école ont bénéficié, de la part des autorités du secteur de l'éducation, de dispenses ou de dérogations d'âge alors que l'on ne peut pas déroger à une loi par de tels documents. Cette manière de procéder perverti la bonne gouvernance de l'accès à l'école et dévoie la progression des élèves au cours du cursus scolaire. Pour faire respecter l'article 48 de la loi d'orientation sur l'éducation, l'autorité ministérielle est appelée à entreprendre des études à l'échelle des établissements scolaires et de wilaya pour connaître l'ampleur de cette distorsion de l'accès à l'école afin de pouvoir agir de manière ciblée.

Pour réduire la pression de l'entrée à l'école avant l'âge légal, un projet de développement de l'éducation préparatoire devrait être développé afin d'étudier les moyens de sa prise en charge par des institutions autres que celles du ministère de l'éducation nationale. Considérant que l'éducation préparatoire est un puissant moyen permettant d'assurer un meilleur rendement de l'enseignement primaire ; de vigoureuses et énergiques campagnes de sensibilisation et d'information appelant au concours des institutions, administrations, établissements publics et privés, associations, œuvres sociales des entreprises publiques et privées à participer à la prise en charge de l'éducation préparatoire devraient être organisées avec la participation des institutions chargées de la communication. Le secteur de l'éducation devant s'attacher à assurer l'éducation préparatoire dans les zones rurales et enclavées pour assurer l'équité.

La bonne qualité de l'enseignement dispensé est essentiellement liée aux compétences aca-

démiques et surtout professionnelles avérées que doivent posséder les enseignants. Pour ce qui concerne le système scolaire algérien, nombreux sont les enseignants qui ont été directement recrutés pour être affectés au niveau des établissements scolaires sans subir de formation pédagogique pour assurer leur métier. Ce n'est pas parce qu'un individu est titulaire d'un niveau universitaire (licence ou master) qu'il est censé pouvoir faire acquérir aux élèves dont il a la charge les connaissances et les compétences leur permettant de réussir leur scolarité. Un enseignant n'a pas pour rôle de transmettre des connaissances aux élèves mais être capable d'employer à bon escient les méthodes, les techniques et procédés pédagogiques pour pouvoir faire acquérir aux élèves dont il a la charge les connaissances et les compétences fixées par les programmes d'enseignement. Les enseignants et les chefs d'établissements sont tenus à une obligation de résultats. Le redoublement ne doit pas être banalisé.

La formation initiale et continue au métier d'enseignant ne doit pas avoir pour vocation de former des licenciés dans une discipline d'enseignement donnée, mais à prendre en charge des personnes déjà licenciées pour les former sur le plan professionnel et leur faire acquérir le métier d'enseignant avec tout ce que cela nécessite comme savoirs, savoirs-faire, compétences, comportements et attitudes. Pour répondre aux besoins immenses de formation initiale et continue des enseignants, des établissements supérieurs de formation des enseignants doivent être implantés au niveau de chacune des wilayas du pays. Des établissements d'application encadrés par des enseignants chevronnés sont indispensables pour assurer convenablement l'apprentissage pratique du rôle et du métier d'enseignant. Il est très regrettable que les établissements d'application et que le corps des enseignants d'application aient été supprimés. Il faut dire avec vigueur que sans une formation professionnelle des enseignants, la qualité de l'éducation et de l'enseignement ne pourra être que médiocre. Il faudrait être titulaire d'une

« licence d'enseignement » et non pas d'une licence dans une discipline donnée pour avoir le droit d'enseigner. Pour améliorer la qualité du système scolaire, tous les enseignants ayant été recrutés et affectés directement au niveau d'un établissement scolaire devraient suivre avec assiduité une formation professionnelle pour acquérir le métier d'enseignant.

Cette étude qui porte sur l'analyse de la progression des élèves par année d'études et par âge à travers le cursus scolaire a mis en exergue que des enfants âgés de 5 ans côtoient dans la même classe des enfants âgés de 15 ans. Pour les autres années d'études, des écarts de 7 ans et plus séparent les enfants les plus jeunes des enfants les plus vieux. La variation importante des âges au niveau d'une année d'études considérée engendre une hétérogénéité des âges dans la même classe, ce qui constitue un obstacle important qui ne permet pas d'assurer un enseignement de qualité. Il a été également relevé que des enfants âgés de 14 et 15 ans sont scolarisés dans chacune des années d'études allant de la première année primaire (1 AP) jusqu'à la troisième année secondaire (3 AS - année du baccalauréat). Cette situation indique qu'aucun pilotage de la progression des élèves à travers les années d'études n'est assuré.

Le système éducatif souffre d'un manque flagrant d'études et de recherches scientifiques pour éclairer les décideurs. Les rapports administratifs établis par le secteur de l'éducation ne peuvent aucunement être des moyens pour mettre en exergue les dysfonctionnements et distorsions du système scolaire. Les études menées par les directions du ministère de l'éducation sont de fait subjectives dans la mesure où le ministère ne peut être, à la fois, juge et partie des résultats des actions qu'il met en œuvre. Le budget de l'éducation nationale devrait comporter un chapitre relatif aux études et recherche à mener pour l'éclairer sur le développement de ses actions.